

PRE-INSCRIPTION SCOLAIRES

pour l'année scolaire 2011-2012



- > Votre enfant est né en 2008 ou en janvier 2009
- > Votre enfant rentre au CP

Pré-inscription au service Enfance Jeunesse Scolaire
du 7 mars au 8 avril 2011

LES DOCUMENTS À PRÉSENTER :

Pour une pré-inscription :

- le livret de famille.
- un justificatif de domicile.
- un jugement de divorce ou un justificatif de la garde de l'enfant si nécessaire.

Pour une demande de dérogation :

- le livret de famille.
- un justificatif de domicile.
- un jugement de divorce ou un justificatif de la garde de l'enfant si nécessaire.
- un courrier des parents expliquant le motif de demande de dérogation.
- une photocopie de l'agrément de l'assistante maternelle et du contrat, notifiant qu'elle garde votre enfant.

> Le renouvellement de la dérogation est obligatoire pour l'entrée en CP.

> Toute demande de dérogation faite après le 8 avril 2011, ne pourra plus être examinée par la commission concernée.

IMPORTANT

> Pour l'inscription définitive de votre enfant, vous devez vous présenter à l'école muni du certificat de pré-inscription délivré par le Service Enfance Jeunesse Scolaire.

Vous pouvez dès maintenant prendre rendez-vous aux :
Horaires d'ouverture au public
Lundi, mardi et jeudi de 8h15 à 17h (sans interruption)
Mercredi et vendredi de 8h15 à 12h45